

**PJ 6** : délibération n°4/06/10-CLE relative aux membres du  
Bureau de la CLE ;



## Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°4/06/10-CLE : Bureau de la CLE

---

Commission réunie le 23 juin 2010 à 17h30, dans les locaux de Lille Métropole Communauté urbaine

Convocation expédiée le : 14 juin 2010 faisant suite à la réunion initiale du 14 juin 2010 reportée  
faute de quorum des 2/3

---

**Président : M. Grimonprez**

**Secrétaire de séance : M. Busy**

### Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : MM. Bouchez (disposant du pouvoir de M. Debuissou), Bureau, Cacheux, Grimonprez, Ruant et Staszewski

- 6 présents + 1 mandat

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations : Mme Van Moerbeke-Trublin et Mme Villers

- 2 présents

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : Mme Aubert (Agence de l'Eau Artois-Picardie), MM. Tonnoir (DREAL, ex-DIREN) et Martin (DDTM 59, ex-DDAF 59)

- 3 présents

**Soit : 11 votants + 1 pouvoir**

---

**EXPOSE :** Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé :

- Du Président et des Vice-Présidents comme membres de droit ;
- De 3 représentants élus au sein du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations ;
- De 3 représentants issus du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics, nommés par le Préfet.

Il doit donc être procédé aux élections des membres issus du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations pour pourvoir les 3 sièges au sein du Bureau.

Se présentent sous forme d'une liste les candidats suivants :

- Le/la représentant(e) de la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- Le/la représentant(e) de l'association Environnement et développement alternatif ;
- Le/la représentant(e) de l'association Nord Nature.

Conformément aux règles de fonctionnement, seuls les membres du collège des usagers participent au vote.

**Décision de la Commission Locale de l'Eau :**

**Vote pour les représentants du collège des usagers au Bureau de la CLE : 2 voix POUR.**

- ▶ **Le/la représentant(e) de la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le/la représentant(e) de l'association Environnement et développement alternatif ; le/la représentant(e) de l'association Nord Nature sont membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau.**
  
- ▶ **En conséquence, le bureau de la CLE est composé : du Président M. Grimonprez, des Vices-Présidents MM. Cacheux, Staszewski et Bouchez, des représentants du collège des usagers susmentionnés et des représentants du collège de l'Etat qui seront nommés par Arrêté Préfectoral.**



**Francis GRIMONPREZ**

Président de la Commission Locale de l'Eau du  
SAGE Marque-Deûle